RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

ARRÊTÉ du 9 DEC. 2010

modifiant l'arrêté du 26 juin 2009 portant nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS)

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu le code rural et notamment les articles D.661-1 à D.661-11 ;
Vu l'arrêté du 1er janvier 1993, modifié par l'arrêté du 15 juin 1999, fixant la liste des organismes interprofessionnels représentés dans les sections du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;
Vu l'arrêté du 29 avril 1996 fixant la liste des sections pour les semences et plants des espèces ou groupes d'espèces ;
Vu l'arrêté modifié du 14 juin 2009 portant nomination au comité plénier du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS) ;
Vu l'arrêté modifié du 26 juin 2009 portant nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS) ;
Vu l'avis du comité plénier du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS) ;

ARRÊTE :

Article 1er

L'article premier de l'arrêté du 26 juin 2009 susvisé, portant nomination des membres du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées est modifié ainsi qu'il suit :

I- Section "Arbres forestiers"

1. Au titre des *experts scientifiques* : les mots "M. BORTHELLE (Jean)" sont remplacés par les mots "M. ROGER (Olivier)" ;

2. Au titre des *représentants de l'interprofession* : les mots "SANCEY (Guy)" sont remplacés par les mots "M. VASCHALDE (Eric)" ;

3. Au titre des *représentants des obtenteurs de variétés* : les mots "M. CHANTRE (Guillaume)" sont remplacés par les mots "M. BAILLY (Alain)".

II- Section "Arbres fruitiers"

1. Au titre des *représentants de l'interprofession* : les mots "M. ROUE (Gérard)" sont remplacés par les mots "M. LENNUYEUX (Olivier)".

III- Section "Betteraves et chicorée industrielle"

1. Au titre des *représentants des agriculteurs multiplicateurs de semences ou de plants* : les mots "M. NARDI (Louis)" sont remplacés par les mots "M. ROQUES (Fernand)".

IV- Section "Maïs et sorgho"

1. Au titre des *représentants des obtenteurs de variétés* : les mots "M. BARANNE (Bruno)" sont remplacés par les mots "M. ROUSSEAU (Philippe)".

V- Section "Plantes fourragères et à gazon"

1. Au titre des *représentants des établissements producteurs de semences ou de plants* : les mots "M. LAUNAY (Bertrand)" sont remplacés par les mots "M. MOTHE (Guillaume)".

VI- Section "Plantes ornementales"

1. Au titre des *représentants des établissements producteurs de semences ou de plants* : les mots "M. BOSC (Bernard)" sont remplacés par les mots "M. LESPRIT (Emmanuel)".

VII- Section "Plantes potagères et maraîchères"

1. Au titre des *représentants des établissements producteurs de semences ou de plants* : les mots "M. BOSC (Bernard)" sont remplacés par les mots "M. LESPRIT (Emmanuel)".

VIII- Section "Tournesol, soja, ricin"

1. Au titre des *représentants des établissements producteurs de semences ou de plants* : les mots "M. BARANNE (Bruno)" sont remplacés par les mots "M. ROUSSEAU (Philippe)".

Article 2

La directrice Générale de l'Alimentation est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 9 DEC. 2010

Pour le Ministre et par délégation
La Directrice Générale de l'Alimentation

Pascale BRIAND